

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

ATELIER

SYNTHESE

INSERTION DE LA SORTIE EST DU TUNNEL A LA PARETTE

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02



VERSION 01 DU 27/04/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

30/03/2021	Numérique via Zoom
------------	--------------------

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 personnes (hors SNCF Réseau et prestataires)

INTERVENANTS

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur régional adjoint – Chef de mission LNPCA
Alain PREA	SNCF Réseau – Responsable secteur (Alpes-Maritimes & Bouches-du-Rhône)
Laurent VELU	SNCF Réseau – Expertise CSPF
Patrick LINSALE	Expert foncier auprès de SNCF Réseau
Léo DEPLANCHE	ECTE
Philippe QUÉVREMONT	CNDP – Garant de la concertation
Laurence GONTARD	NICAYA

Après la présentation des intervenants, des participants et des consignes de réunion à distance, l'atelier s'est déroulé en quatre temps :

- + Intervention de Philippe Quévremont, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public, qui rappelle son indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et son rôle, consistant à veiller à la bonne information et à la participation du public. Il précise que les participants sont invités à poser des questions et à aller déposer leurs avis sur le site internet du projet. (1 minute 30)
- + Présentations : (26 minutes)
 - o Par Jean-Marc Illes, chef de Mission LNPCA, des objectifs, du cadre et des modalités de la concertation complémentaire, des objectifs du projet LNPCA, et de ses apports pour le territoire ainsi que des principes d'aménagements de l'insertion de la sortie Est du tunnel à La Parette. (12 minutes)
 - o Par Alain PREA, Responsable secteur (Alpes-Maritimes & Bouches-du-Rhône), du programme de l'opération de la sortie Est du tunnel de Marseille à La Parette, puis des incidences du raccordements et des mesures proposées pour les limiter. (14 minutes)
- + Échanges avec les participants. (55 minutes)
- + Clôture de la réunion :
 - o Alain PREA, Responsable secteur (Alpes-Maritimes & Bouches-du-Rhône), présente les suites du projet et remercie les participants pour leur participation et leurs contributions.
 - o Laurence GONTARD remercie les participants et les invite à contribuer, par écrit, sur le site de la concertation, jusqu'au 15 Avril.

Le support de présentation et l'enregistrement audio de l'atelier sont disponibles sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

PRINCIPALES THÉMATIQUES ABORDÉES

LORS DES ÉCHANGES

Les 8 interventions orales ont majoritairement porté sur :

- L'organisation et la conduite du projet LNPCA
- L'association Le Talus

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Les interventions concernant l'organisation du projet portent sur :

- + La concomitance entre l'opération du tunnel à la Parette et l'opération de 4^e voie entre Blancarde et la Penne-sur-Huveaune :
 - o SNCF Réseau indique qu'une seule Enquête Publique sera menée pour le projet LNPCA. Cette Enquête regroupera les différentes opérations actuellement soumises à la concertation.
 - o SNCF Réseau précise que la décision de porter (ou non) le projet de la 4^e voie entre Blancarde et la Penne-sur-Huveaune dans le dossier d'Enquête Publique n'a pas encore été prise.
 - o SNCF Réseau indique que si le projet de 4^e voie entre Blancarde et la Penne/Huveaune est finalement porté à l'Enquête Publique, le financement sera alors commun avec celui de l'opération sur le secteur La Parette.
- + Le financement du projet LNPCA :
 - o SNCF Réseau indique que le projet LNPCA, en vue d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique, doit avoir des « éléments tangibles de financement ». A ce titre, des protocoles de financement pluriannuels sont actuellement en cours de préparation entre les co-financiers du projet.
 - o SNCF Réseau précise que l'Union Européenne est une partenaire potentielle du projet LNPCA, puisque la ligne ferroviaire Marseille-Vintimille est considéré comme un axe européen prioritaire : le corridor méditerranéen. Cette participation financière, selon les études actuelles, est évaluée à 10% au moins du coût total.
 - o SNCF Réseau rappelle que les partenaires financiers sont :
 - L'État, dont la participation est estimée à environ 40% du coût total du projet LNPCA ;
 - La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cheffe-de-file du projet et de la mise en œuvre du protocole financier ;
 - Les Départements des Alpes-Maritimes, du Var & des Bouches-du-Rhône ;
 - Les Métropoles de Nice, Toulon & Marseille ;
 - Plusieurs EPCI, dont la CACPL, la CAPG, la MAMP, ... ;
 - o SNCF Réseau rappelle que, de par la loi, elle ne peut investir directement dans le projet LNPCA, pour des raisons de seuil d'endettement. Seuls les investissements dits de « régénération des installations » lui sont autorisés.

Une intervention du garant de la concertation, concernant l'association Le Talus, porte sur :

- + La forte mobilisation, sur le site de la concertation, en faveur d'un décalage des installations de chantier :
 - o SNCF Réseau indique que des réflexions sont menées afin d'optimiser les emprises d'installations de chantier et de réduire les impacts possibles pour l'association Le Talus
 - o SNCF Réseau précise qu'une solution alternative est envisagée. Celle-ci consiste à décaler les installations de chantier sur la couverture de la L2 (études à mener sur la surcharge que peut supporter la structure) ou sur un terrain non-bâti à l'Est de la L2.
 - o SNCF Réseau rappelle qu'il est nécessaire que l'État, propriétaire des parcelles concernées par cette solution alternative, permette à SNCF Réseau d'utiliser ce terrain non-bâti, notamment en ne délivrant aucune autorisation d'implantation sur ce terrain.
 - o SNCF Réseau indique qu'elle souhaite éviter l'impact sur le « jardin du Talus » en décalant l'installation de chantier sur un terrain non-bâti.
 - o SNCF Réseau rappelle que son approche est globale et doit intégrer à la fois le Talus et les entreprises, propriétaires et habitants de la Z.I Saint-Pierre.

POINTS DE VUE DES PARTICIPANTS

Points forts

Rappels – Atelier du 17/03

- + Développement du train
- + Endroit le plus judicieux
- + Amélioration de la desserte de la région Sud
- + Projet intéressant
- + Amélioration de la zone et du bassin d'emploi
- + Moins d'impacts au Sud

Lors de cet atelier, les interventions concernant les points forts de l'opération d'insertion de la sortie Est du tunnel de Marseille à La Parette portent sur :

- + Globalement (tunnel + 4^e voie), en développant le trafic, déplacement de la population le long de la voie, développement du bâti pavillonnaire et collectif → inflation sur le prix au m² → valorisation foncière
- + Accompagnement du projet / indemnités (propriétaires, locataires)

Points faibles

Rappels – Atelier du 17/03

- + Impact colossal au Nord et sur la vie des gens
- + Source de revenus qui disparaît, habitations impactées
- + Impossibilité de déplacement de la sortie au niveau des pharmacies militaires pour réduire les impacts
- + Impact économique sur les entreprises

Lors de cet atelier, les interventions concernant les points faibles de l'opération d'insertion de la sortie Est du tunnel de Marseille à La Parette portent sur :

+ Communication auprès des riverains

- SNCF Réseau précise que peu de riverains sont situés sur le secteur de La Parette. Ce sont majoritairement des entreprises. Des rencontres ont d'ailleurs déjà eu lieu avec elles (par le biais de la CCIAMP, en permanences, lors de rencontres individuelles, ...), locataires ou propriétaires.
- SNCF Réseau indique que des procédures d'accompagnement des entreprises sont prévues, fixées par le cadre réglementaire. Ces procédures permettront d'assister les entreprises en cas de frais de déménagement, de frais de notaire, de surcoût temporaire (double loyer, installations spécifiques, ...), de chômage partiel des salariés ou de recherche et d'acquisition d'un nouveau bien.
- SNCF Réseau rappelle que ces procédures permettent, dans 95% des cas, de trouver des solutions à l'amiable avec les entreprises / propriétaires concernés.
- SNCF Réseau précise qu'un travail sera mené, en collaboration avec la Métropole et la CCIAMP, pour permettre aux entreprises relogées de retrouver une situation stratégique équivalente (localisation, accessibilité, ...).

Points d'amélioration

Rappels – Atelier du 17/03

- + Informer les riverains des projets portés par la MAMP, la Mairie, en venant sur le site
- + Préciser le devenir des habitants de la zone
- + Prévoir des sorties d'accès pour que les riverains ne soient pas enclavés
- + Ne pas oublier les riverains
- + Avoir sur plusieurs cartographies, les zones de chantiers et leurs accès puis les zones à terme, les dessertes pour mieux comprendre : distinguer la phase chantier et la phase définitive
- + Réduire les impacts au maximum : prolongement des couvertures des voies ?
- + Faire en sorte que les voiries deviennent publiques (enjeux d'entretien)
- + Approfondir les questions foncières dans le secteur avant l'enquête publique : étudier finement les relocalisations à proximité immédiate

Lors de cet atelier, les interventions concernant les points d'amélioration de l'opération d'insertion de la sortie Est du tunnel de Marseille à La Parette portent sur :

+ Dispositif d'accompagnement à compléter pour trésorerie immédiate

- SNCF Réseau précise que la mise en place d'un observatoire comptable, dès qu'il sera nécessaire, permettra une réactivité forte et immédiate.
- SNCF Réseau rappelle que le code de l'expropriation, même s'il est très peu utilisé, oblige au paiement de l'ensemble des indemnités dues à une entreprise avant tout accès au terrain.

+ Implanter une halte à la Parette au sud des voies

- SNCF Réseau précise que cette demande peut s'envisager dans le cadre du CPER 2021-2026 si accord de la Région et de la Métropole.

+ Trouver des terrains libres pour stationnement pour halte de La Pomme